

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 12 MARS 2018**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Daniel LACRAMPE, Premier Adjoint, Président,  
M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. Didier CASTERES part à 19 heures et donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES part à 20 h 20 et donne pouvoir à M. David CORBIN.  
M. Jacques NAYA part à 20 h 20 et donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.  
Mme Patricia PROHASKA part à 20 h 35 et donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
Mme Aurélie GIRAUDON part à 20 heures et donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Hervé LUCBEREILH, Maire,  
Mme Valérie SARTOLOU, Conseillère Municipale,  
Mme Carine NAVARRO, Conseillère Municipale.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 30

Monsieur Pierre SERENA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**14 - CONCERTATION ET CREATION D'UNE STRUCTURE JURIDIQUE  
PORTEUSE DES PROJETS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE SUR LE  
TERRITOIRE D'OLORON SAINTE-MARIE**

Monsieur André LABARTHE expose que la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe plusieurs objectifs à moyen et long termes dont celui de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée dans une démarche de transition énergétique ambitieuse qui a permis d'être reconnu TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Dans ce cadre, elle œuvre au quotidien dans la maîtrise de l'énergie, en travaillant sur la rénovation de ses bâtiments et de son éclairage public. De même, elle travaille sur des projets de production d'énergie renouvelable.

La Mairie souhaite travailler sur la valorisation de la biomasse sur le territoire et est convaincue du potentiel et des atouts du territoire pour développer cette filière.

Dans le sillage de la politique communale en matière de transition écologique et énergétique, le projet de concertation et de création d'une structure juridique porteuse des projets de valorisation de la biomasse vise à réaliser :

- **une concertation** avec les citoyens et parties prenantes du projet pour partager les enjeux, les problématiques et les opportunités en lien avec la biomasse qui favorisera l'émergence d'un projet de territoire.
- la création d'**une structure porteuse** de type SEM permettant d'intégrer le citoyen et les acteurs dans la gouvernance et le financement des projets.
- **une étude financière création de business plan.**
- **un accompagnement technique** par un bureau d'étude afin d'élaborer un cahier des charges techniques des opportunités de valorisation biomasse destiné à mener le projet en phase travaux.

A travers un appel à projet intitulé Projets participatifs citoyens pour la transition énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME souhaitent favoriser le développement de projets participatifs et citoyens ancrés dans une démarche territoriale.

Les actions du projet communal correspondent à deux volets de cet appel à projet Projets participatifs citoyens pour la transition énergétique :

- Aide à la mobilisation et à la concertation ;
- Aide à la décision (études à caractère juridique et économique, études de faisabilité technique).

Le plan de financement prévisionnel pour le projet Concertation et création d'une structure juridique porteuse des projets de valorisation de la biomasse sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
<b>Action 1</b> Animation d'une concertation sur la valorisation de la biomasse	10 000 €	Autofinancement (30 %)	12 300 €
<b>Action 2</b> Création d'une structure juridique porteuse de projets en matière d'énergie renouvelable	5 000 €	<b>Subvention de l'AAP (70%)</b> Projets participatifs citoyens pour la transition énergétique	<b>28 700 €</b>
<b>Action 3</b> Etude financière	6 000 €		
<b>Action 4</b> Etude technique de faisabilité	20 000 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>41 000 €</b>		

Où cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 22 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le projet de Concertation et Création d'une structure juridique porteuse des projets de valorisation de la biomasse sur le territoire d'Oloron Sainte-Marie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'ADEME et de la Région Aquitaine,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget général de la commune.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 12 mars 2018.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 20/03/2018



Pour le Maire absent,  
Le Premier Adjoint,

Daniel LACRAMPE





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/03/2018